Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

Spécial Recouvrement
Avril 2013

Recouvrement des recettes fiscales et non fiscales 2012 de la DRFIP

Quand le financement de l'action publique n'est pas une priorité

La chute du recouvrement des amendes et des produits divers, la dégradation continue depuis deux ans du recouvrement des particuliers et des entreprises, la grande difficulté du recouvrement contentieux des recettes locales sont autant d'éléments révélateurs du manque de moyens humains et matériels alloués pour le fonctionnement de la DGFIP et notamment à la DRFIP**.** Ces éléments permettent ainsi de mieux évaluer les conséquences désastreuses de la fusion des 2 ex-directions.

Dès janvier 2011, nos élu-e-s en Comité Technique Local (CTL) dénonçaient en matière d'impôts des particuliers un ralentissement du nombre d'actes de poursuite en dépit de l'engagement sans faille des agents qui travaillent sous pression permanente. S'en sont suivies les premières pertes financières au 31 décembre 2011 devant lesquelles la Direction semblait peu s'émouvoir. On connaît la suite, faite par exemple de réorganisations de services et de déménagements incessants, d'installation de pôles de recouvrement spécialisés (PRS) et d'équipes dédiées (ED), autant de structures dont le but est de continuer à réduire de façon drastique les effectifs. Au cours du mois de mars 2013, les résultats définitifs du recouvrement des particuliers et des entreprises au 31 décembre 2012 ont enfin été communiqués après extraction des données de Chorus.

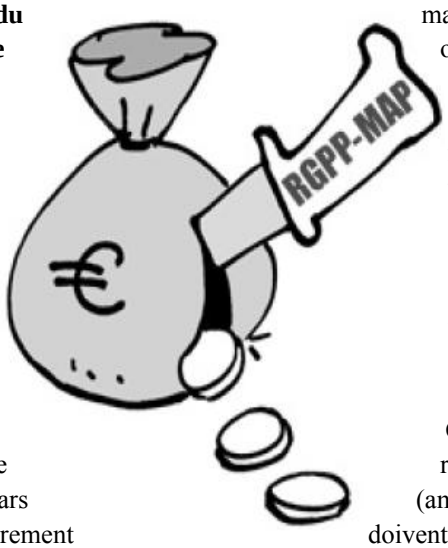

Le taux net de recouvrement des particuliers (excluant les cotes dont le recouvrement est suspendu : procédures collectives, réclamations suspensives de paiement, sursis administratifs de paiement), seul indicateur apte à mesurer **l'efficacité de la DFRIP,** est en effet en berne (–0,40 point, soit **plus de 40 millions de pertes** au 31/12/2012). Dans sa note du 25 janvier 2013, le DRFIP (ex Directeur Général ayant mis en place la fusion) commentant alors les résultats provisoires, ne pouvait que prendre acte de la baisse de près de 5 points du taux de recouvrement contentieux en deux ans.

Le taux de recouvrement des professionnels est en recul de 1,15 % par rapport de l'année dernière et **en matière contentieuse, nous assistons à un véritable effondrement** du taux de recouvrement forcé qui passe de 41,18 % en 2011 à 32,52 % en 2012. Le DRFIP, devant nos craintes exprimées l'année dernière lors d'un CTL, nous avait pourtant promis qu'avec les PRS, l'harmonisation des procédures de recouvrement et les nouvelles modalités de paiement, une amélioration nette de la situation pouvait être envisagée… Les chiffres montrent le contraire.

Quant à la restructuration du secteur public local, maintes fois dénoncée par les personnels et les organisations syndicales pour sa brutalité, son absence de concertation et le recours onéreux aux sociétés de consultants, les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous. **Pire, la dégradation des conditions de travail des personnels n'a fait que renforcer le constat d'une occasion gâchée d'amélioration de ce service par une réforme uniquement menée en vue de la recherche de suppressions d'emplois.**

Quant aux services devant assurer le recouvrement des recettes non fiscales (amendes, produits divers…), les agent-e-s doivent se débattre avec des applications vétustes (REP, AMD,...). Par ailleurs, la bascule comptable dans CHORUS a conduit à une détérioration de leurs conditions de travail.

Au vu de ces chiffres, il est désormais acquis qu'à aucun moment le souci de la pleine réalisation de la mission de recouvrement et donc de la légitimité du service public mais également les conditions de travail des personnels n'ont été présents à l'esprit des concepteurs de la fusion. La principale ambition de cette réforme et de celles attenantes restent bien la mise en œuvre des politiques d'austérité avec leurs conséquences en terme de réalisation des missions et de conditions de travail, quitte à mettre en danger la capacité d'intervention des différents acteurs publics !

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS
6 rue St Hyacinthe 75001 Paris
cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.cgtdgfip75.org

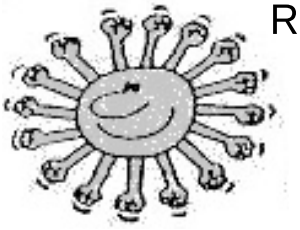

Retraites, emplois, salaires
On ne veut pas en rester là
Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous !

Recouvrement des recettes fiscales : des dizaines de millions d'euros de pertes

La gestion des impôts professionnels revêt une importance particulière à Paris qui concentre 40% des entreprises franciliennes. **Les sommes recouvrées représentent 50% des impôts payés par les professionnels en Ile de France** et se déclinent comme suit : la TVA (12,553 milliards), l'impôt sur les sociétés (5,289 milliards) et la taxe sur les salaires (1,242 milliards). En ce qui concerne les particuliers, les sommes recouvrées sont de l'ordre de 10 milliards d'euros. Au vu de ces enjeux, la DRFIP aurait dû se doter des moyens nécessaires afin de retrouver un niveau de recouvrement équivalent à celui du 31 décembre 2010 (exercice 2009).

Force est de constater que la situation n'a fait qu'empirer, comme l'atteste le DRFIP dans sa note du 25 janvier 2013 sur le recouvrement des particuliers : « ***l'écart est particulièrement sensible pour le taux de recouvrement contentieux effectif (prenant en compte les recettes contentieuses effectives) qui s'établit à 78,04 % en retrait de 3,51 % par rapport à décembre 2011 (81,55 %)*** ». Réduction des effectifs, dossiers à enjeux laissés en jachère, réorganisation mal maîtrisée des services, dissémination des compétences, manque d'appréhension de l'ensemble des enjeux liés au recouvrement de certains responsables, surcharge de travail des équipes dédiées (ED) liée à une explosion du contentieux défensif et à un traitement chronophage des non valeurs et PRS transformés en poste comptable classique, sont autant de facteurs explicatifs de cet échec, corroboré par un taux net (excluant les cotes dont le recouvrement est suspendu : procédures collectives, réclamations suspensives de paiement, sursis administratifs de paiement) en recul de 0,4 point et une quasi stagnation du taux de paiement des particuliers (taux brut qui inclut toutes les cotes) qui s'établit á +0,07. **Ces pertes financières sont donc autant de fonds manquants sur les comptes bancaires de l'Etat**. Le recours à l'emprunt sur les marchés financiers via l'Agence France Trésor s'avère alors nécessaire aux frais du contribuable.

L'avenir s'annonce encore plus incertain. Du fait des réductions incessantes de personnels, il est de plus en plus difficile d'assurer les tâches de la phase amiable (traiter les délais, répondre aux mails), d'assurer les accueils (téléphonique et physique) tout en maintenant un bon niveau de poursuite sur les dettes antérieures. En conséquence, et pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre de cotes basculées de REC à RAR, et à titre d'exemple pour les rôles d'imposition 2012 à échéance du 15 septembre, a enregistré une hausse de 1,37 % et de 12,58 % en volume. Un cercle vicieux s'est ainsi constitué dont il sera très difficile de sortir.

Même si l'activité économique sur Paris a été plus forte en 2012 qu'en 2011 (augmentation des prises en charge de 844 millions d'euros), les taux de recouvrement des professionnels sont catastrophiques, surtout en matière contentieuse. Celui relatif aux créances de contrôle fiscal externe (qui prend en compte les recettes par rapport aux cotes mises en recouvrement en N-2) est en recul de 6,91 point par rapport à 2011. Or, plus les volumes à recouvrer sont conséquents, plus la nécessité d'obtenir d'excellents taux se fait impérieuse. **Ce n'est manifestement pas là une priorité pour la DRFIP qui s'est contentée de mettre en place les structures propres à lui fournir ses gains d'emploi sans jamais se poser la question du devenir de la mission du recouvrement de l'impôt. Nous payons aujourd'hui au prix fort cette cécité.**

Impôts Directs : des conditions d'accueil déplorables

Parce que la Direction a opté pour une logique de concentration (disparition d'une trentaine de trésoreries), parce qu'elle a fait payer un lourd tribut aux SIP en terme de suppressions d'emplois, les conditions d'accueil ne sont plus acceptables tant pour les agents que pour les contribuables.

Cette logique concentrationnaire n'a pu qu'aboutir à l'allongement des files d'attente et à la montée des incivilités, provoquant ainsi stress pour les agents, pour qui l'écrêtement horaire est devenu monnaie courante, comme pour les contribuables.

Quant à la logique de front office / back office, renforcée par des programmes immobiliers absurdes (accueil et caisse au rez-de-chaussée, recouvrement dans les étages), elle n'a pu que conduire à un isolement de l'accueil des autres services.

A cela s'ajoutent des protocoles entre SIP aux contours fluctuants qui ne peuvent déboucher que sur un **accroissement des tensions entre collègues** et lors des échéances, pour les SIP chargés de l'accueil, sur des difficultés croissantes pour mener à bien le recouvrement contentieux.

Les conséquences sont désastreuses pour les agent-e-s chargé-e-s de l'accueil, soumis à de lourdes contraintes de planning et de remplacement de guichet ou de caisse. C'est ainsi que déposer des congés sans risque de refus et bénificier de l'amplitude des horaires variables devient exceptionnel.

En outre, **les besoins d'accueil** en matière de mensualisation et de prélèvement à l'échéance **ont été sciemment sous-évalués** depuis le transfert au CPS (Centre Prélèvements Service) de Montpellier en omettant de tenir compte de la charge de travail que constituent l'explosion des appels téléphoniques, des mails arrivant maintenant par plusieurs canaux (BALF, GAÏA) et en ignorant les pics d'affluence aux guichets lors des échéances des tiers et de la PPE.

La Direction fait de l'accueil un sujet de priorité. Pour la CGT, cela ne peut se résumer qu'à un vœu pieu. L'accueil doit être doté de moyens tant humains que matériels à la hauteur des enjeux de la mission.

Recettes Non Fiscales : CHORUS ignore qu'il peut y avoir des indus

Les missions de recouvrement de la Direction des Finances Publiques ne se limitent pas aux seuls impôts. **Ainsi les recettes non fiscales représentent 7,6 milliards d'euros pour la DRFIP en 2011**, plus que le montant de l'impôt sur le revenu. Elles sont constituées principalement par les retenues pour pensions civiles des fonctionnaires détachés (71%) et des produits de la Française des Jeux (28%), auxquelles s'ajoutent diverses recettes (droits constatés [recouvrements après émission des titres] , factures de droit au comptant et les factures internes).

Situation atypique, le service est composé de deux divisions : GRPD (Gestion du Recouvrement des Produits Divers), qui prend en charge et tient la comptabilité et RTPD (Recouvrement sur Titres Produits Divers) qui procède au recouvrement sur titre des produits divers.

Outre une application pour le moins vieillissante (REP), les agent-e-s du service Produits Divers ont dû faire face au démarrage plus que chaotique de CHORUS versant Recettes Non Fiscales. Toujours bloqués depuis l'automne 2011, les indus de payes et de pensions ne peuvent faire l'objet d'émission de titres. En l'absence de titre de recette, les redevables ne ne peuvent pas être poursuivis mais s'ils ont néanmoins réglé leur dette à la DRFIP, celle-ci ne pourra pas leur délivrer d'attestation fiscale.

A l'heure où est rédigé cet article, aucune solution n'existe. Lorsque la situation sera débloquée, elle ne pourra qu'engendrer une surcharge de travail pour l'ensemble des acteurs de la chaîne et particulièrement pour le service Produits Divers. Situation d'autant plus préoccupante qu'elle s'ajoutera aux échéances auxquelles les agent-e-s doivent actuellement faire face. En effet, suite aux modifications des règles de prescription qui interviendront fin juin 2013, le DRFIP, redoutant sa mise en débet, soumet le service à une pression sans précédent.

Recouvrement contentieux des produits locaux : vers un abandon de mission?

Le secteur public local de la DRFIP recouvre des produits pour plusieurs ordonnateurs (la Ville, le Département et la Préfecture de Paris…). La réorganisation de sa division recette via la dématérialisation des pièces justificatives et l'utilisation d'Hélios aurait dû apporter, d'après la Direction, des améliorations significatives pour le recouvrement contentieux des produits locaux, dont ceux de la mairie de Paris. A la décharge de la DRFIP, il faut noter que le maire de Paris n'a toujours pas pris de décision concernant l'utilisation généralisée de l'OTD (Opposition à Tiers Détenteur), outil de recouvrement équivalent à l'ATD (Avis à Tiers Détenteur) pour le recouvrement de l'impôt.

Même si le taux brut de recouvrement des produits locaux s'est amélioré ces deux dernières années, **la situation du service contentieux récemment réinstallé est des plus préoccupante**. En effet, récupérant la totalité des dossiers contentieux du secteur public local (SPL), les **25 collègues se retrouvent à gérer environ 110 000 comptes débiteurs** via l'application Hélios, soit 4400 dossiers par agent-e. En tenant compte des temps partiels, quelques collègues se retrouvent à devoir traiter 7000 à 8000 comptes chacun-e. Dans la mesure où un fonctionnaire à plein temps effectue en moyenne 255 jours de travail par an, chacun pointera le caractère ubuesque de la situation de ce service. Bien évidemment, des seuils de poursuite ont dû être mis en place en urgence ; mais cela ne résorbera qu'à la marge le stock d'affaires existantes.

Pariant sur l'utilisation massive des chaînes de traitement automatique de poursuite, sans se rendre compte des limites de l'automatisation des tâches, le responsable du SPL doit désormais concéder que le manque de personnel est préjudiciable aux finances publiques. **Chaque dossier de créance publique nécessite en effet un traitement différencié et individualisé de la part de nos collègues spécialistes du recouvrement des produits locaux**.

Dans ces conditions, nous nous interrogeons sur la capacité de la DRFIP à traiter ces quelques milliers de petits comptes débiteurs dont le nombre devrait sans cesse croître sauf à les présenter à la non valeur. Une externalisation des tâches assurées par ce service vers des opérateurs privées peut être à craindre ainsi qu'une intégration dans une structure de l'ordonnateur, à qui l'on aura donné toutes les habilitations nécessaires pour utiliser intégralement Hélios. L'abandon et le transfert de mission ne sont plus des sujets tabous pour la DGFIP.

AMENDES SUR PARIS

Pourquoi aussi peu de moyens ?

Le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires reste encore une activité mal connue des missions dévolues à la DGFIP. **Pourtant, ce secteur mobilise sur Paris plus de 108 agent-e-s réparti-e-s dans 3 trésoreries et 12 agent-e-s en service de direction**. Cette mission d'ordre pénal, qui va de la contravention de stationnement à l'homicide volontaire en passant par le traffic de stupéfiants, participe pleinement à la lutte contre la fraude et reflète concrètement les choix gouvernementaux en matière de sécurité et de protection des citoyens.

Toutefois, à effectif constant, la charge de travail s'est décuplée avec plus de 3 millions d'amendes émises en 2012 pour 260 millions d'euros. Par rapport à 2011, c'est presque 2 fois plus en nombre et 1/3 de plus en montant en raison, notamment, du déploiement des procès-verbaux électroniques. Face à cette hausse spectaculaire, les collègues des trésoreries amendes sont confronté-e-s à une application informatique moribonde et à des contraintes budgétaires restreignant les poursuites engagées par voie d'huissier de justice. L'unique réponse de l'administration réside dans la création d'un groupe utilisateurs par le bureau GF1C en vue de **proposer une nouvelle application commune aux produits divers et amendes, effective…en 2018 !**

Les collègues vont subir encore plus de pressions pour maintenir le cap car le taux de recouvrement ne cesse de se dégrader faute de moyens humains mais aussi informatiques malgré l'investissement sans faille des agent-e-s. C'est ainsi qu'au niveau national le Taux de Recouvrement des Amendes (TRA) s'établit à 31,47 % au 31 décembre 2012 contre 34,64 % l'an dernier. **De telles lourdeurs ne peuvent qu'aggraver les conditions de travail des agent-e-s et les recettes de l'Etat.**

Les nuages s'accumulent

Récemment, deux des trois trésoreries amendes se sont retrouvées dans des situations délicates.

TP Amendes Transport :

La trésorerie a été fermée pendant plus de deux semaines en mars 2013, du fait de la fermeture des locaux de la RATP, dans lesquels se situe son accueil. Interrogeant l'administration sur la gestion par le poste de l'affluence exceptionnelle à la réouverture , celle-ci nous a répondu que des précautions avaient été prises (exemple : renforcement équipe d'accueil et du dispositif téléphonique).

Notre section reste néanmoins vigilante tout en regrettant l'absence de communication de la DRFIP sur le sujet.

TP Amendes 1 :

Plus inquiétante est la situation de la TP Amendes 1 dans le XIIIème où des dysfonctionnements majeurs ont en effet été constatés après que la CGT eut alerté en urgence la Direction. Le dispositif mis en place par le Pôle Centre (pilotage direct par la direction du pôle) mérite l'attention quotidienne de notre section qui est à l'écoute de tous les personnels de cette trésorerie. La CGT déplore l'absence de réactivité et d'anticipation de la DRFIP. **Alors que les indicateurs sont trop souvent utilisés pour accentuer la pression sur les agents, ils auraient dû alerter la Direction sur les prémices de tels dysfonctionnement (ex : un taux de recouvrement très dégradé).**

Retrouvez le compte-rendu du CTL recouvrement sur notre site
www.cgtdgfip75.org